

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 554-01-2016**

**Règlement modifiant le règlement 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal croit opportun de modifier un article du règlement qui aurait dû se lire autrement dès son adoption;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a été donné au cours de la séance ordinaire de ce Conseil tenue le mercredi 15 juin 2016 par M. Jean-Albert Lafontaine, conseiller;

Il est résolu que ce règlement soit adopté et qu'il se lise comme suit:

ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2: L'article 9.1 du règlement 554-2016 est modifié en abrogeant le paragraphe b) de cet article à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3: Le règlement 554-2016 n'est pas autrement modifié.

ARTICLE 4: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION: 15 juin 2016

ADOPTÉ: 6 juillet 2016

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Pascal Blais pour Richard B. Morasse*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROMULGUÉ: 7 juillet 2016